

Mise en ligne : 9 juin 2016.
www.entreprises-coloniales.fr

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE branche marocaine

1904 : succursale à Tanger

1909 (février) : Société marocaine de travaux publics

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Marocaine_travaux_publics.pdf

[Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie
à Casablanca et à Safi]
(*Les Annales coloniales*, 13 octobre 1910)

Cet établissement, qui a, depuis plusieurs années déjà, un comptoir à Tanger, va, en raison des résultats favorables obtenus par lui, à la suite de cette initiative, s'installer prochainement à Casablanca, puis à Safi.

Les sièges de la société, tant en France qu'en Algérie, en Tunisie et au Maroc, atteindront le nombre de cinquante et un.

1912 (août) : Sté des magasins généraux et warrants du Maroc

1914 (février) : Société internationale pour le développement de Tanger

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Intern._developpement_Tanger.pdf

Les valeurs
(*Le Sémaphore algérien*, 27 janvier 1920)

De l'*Information* :

Le Crédit foncier d'Algérie-Tunisie, dont l'assemblée du 15 courant a décidé de porter le capital à 200 millions, est bien tenu à 663. Par le rôle qu'il va remplir au Maroc, rôle analogue à celui qu'il tient déjà en Algérie et en Tunisie comme représentant du Crédit foncier de France, le Crédit foncier d'Algérie est appelé à développer son influence et, aussi, à accroître ses bénéfices.

1920 (mai) : Caisse de prêts immobiliers du Maroc

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Caisse_prets_immob._Maroc.pdf

La fabrication de la faïence dans la région de Bône
par A. ARTIGUE
(*Le Sémaphore algérien*, 23 décembre 1921)

[...] Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, de son côté, s'est intéressé à quelques affaires industrielles, notamment les Chaux et ciments du Maroc et les fabriques de faïences et porcelaines pour ne citer que les plus anciennes.

Cet établissement financier de premier ordre mérite la sympathie dont il est entouré car il rend à la colonisation de très grands services. Inutile d'insister car nous aurions l'air de faire une réclame, ce qui n'est pas notre affaire, et nous avons la quatrième page du journal pour cela. [...]

1922 : Société du port de Tanger.

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Port_de_Tanger_\(Ste\).pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Port_de_Tanger_(Ste).pdf)

L'Afrique française
supplément illustré
Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie
(*Le Temps*, 31 juillet 1925)

[...] Par des accords passés avec le gouvernement du protectorat du Maroc et avec des sociétés d'habitations à bon marché, il constitua la Caisse de prêts immobiliers au Maroc*, dont le capital vient d'être porté au chiffre de 2 millions de francs.

En dehors de la Caisse de prêts immobiliers, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie prit des intérêts dans la Société des Moulins du Maghreb dont l'activité n'a cessé de se développer depuis sa constitution ; dans la Compagnie des tramways et autobus de Casablanca, qui a su doter la plus grande ville du Maroc d'un réseau complet de transports en commun, employant un matériel moderne analogue à celui de la T. C. R. P. à Paris ; dans la Société du Port de Tanger. [...]

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE
(*Les Annales coloniales*, supplément sur le Maroc, 10 décembre 1927)

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, qui fut fondé en 1880 dans le but d'exercer en Afrique du Nord les privilèges du Crédit foncier de France, n'a vu qu'en 1920 l'extension de ces privilèges au Maroc. Jusqu'à cette époque, en effet, la situation immobilière était trop incertaine pour permettre dans la plupart des cas à un établissement financier d'accorder des crédits hypothécaires avec des garanties suffisantes. Ce n'est qu'avec le développement du régime de l'immatriculation qui se répand de plus en plus au Maroc que les prêts fonciers ont pu être réalisés.

Depuis 1920, date à laquelle ces opérations ont pu commencer, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a déjà consenti pour environ 29 millions de prêts fonciers, principalement dans les cercles urbains. Pour les immeubles ruraux, les prêts sont, en effet, demandés d'une façon générale à sa filiale, la Caisse de prêts immobiliers du Maroc, qui a été constituée en 1920 par le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie à la demande du Protectorat, avec le concours de la Banque d'État du Maroc et de la Compagnie Algérienne, et dont l'activité devient de plus en plus importante.

Mais, bien avant l'époque où il put commencer à consentir des prêts hypothécaires, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie s'était intéressé, au Maroc et, dès 1904, il ouvrait une succursale à Tanger. En 1910, une autre succursale fut ouverte à Casablanca, et, depuis cette époque, autour de ces deux établissements furent groupés

de nombreux bureaux et agences. Dernièrement, une nouvelle agence a été ouverte à Kourrigba en plein centre de la région phosphatière qui connaît actuellement une activité très intense. Le nombre total de sièges que possède actuellement le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie au Maroc se trouve porté à 20 à la suite de l'ouverture récente de deux bureaux de ville à Fez et à Marrakech.

Entre-temps, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie s'est intéressé à la plupart des grandes sociétés constituées au Maroc. Parmi celles qu'il a le plus activement contribué à créer, outre la Caisse de prêts immobiliers du Maroc dont nous avons déjà parlé, nous citerons la Société du Port de Tanger, la Compagnie des Tramways et autobus de Casablanca, les Moulins du Maghreb et, enfin, la Compagnie chérifienne de magasins généraux dont les efforts rendent déjà de si grands services en Algérie et en Tunisie.

COURRIER DU MAROC
La vie administrative
Emprunt de la Ville de Fédhala
(*Les Annales coloniales*, 3 juin 1933)

Est approuvée la convention passée les 16 février et 20 mars 1933, entre le Crédit foncier de France, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie et la Ville de Fédhala, par laquelle le Crédit foncier de France prête à la Ville de Fédhala la somme de. un million deux cent mille francs (1.200.000 francs) pour travaux divers.

CREDIT FONCIER D'ALGERIE ET DE TUNISIE
(*Les Annales coloniales*, 24 juin 1933)

Comme nous l'avons annoncé, un organisme ayant pour objet l'ouverture de crédits aux agriculteurs va être constitué, en Tunisie, sous les auspices du gouvernement de la Régence.

D'après le « Capital », cet établissement, qui serait dénommé « Caisse tunisienne de prêts fonciers » serait comparable à la « Caisse des prêts immobiliers du Maroc » et le « Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie », qui possède déjà des intérêts dans cette dernière société, participerait également à la constitution de la nouvelle banque.
